

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALARME

0/ le 1^{er} témoin du feu donne l'alerte : actionne le bris de glace le plus proche, prévient la loge (0562154215) ou le surveillant la nuit (chambre 316)

1/ au signal sonore (sirène), sortir rapidement mais dans le calme vers le point de rassemblement en suivant les indications des plans d'évacuation affichés dans les circulations.

2/ vérifier que tous les camarades de la chambre sont réveillés et sortent ensemble

3/ refermer la porte mais pas à clé

4/ aller ensemble jusqu'au point de rassemblement : réfectoire

5/ attendre avec les autres élèves, en restant rassemblés

- Les consignes de la Direction ou des pompiers en cas de sinistre
- L'autorisation de rentrer dans les locaux en cas d'exercice d'évacuation ou de fausse alerte. ⇨ Cette autorisation sera donnée exclusivement par le Chef d'établissement ou son représentant.

Remarques importantes

L'utilisation de l'ascenseur est strictement interdite en cas d'alerte, pour tous et dans toutes les conditions.

Les blessés doivent être évacués. Si, exceptionnellement, des blessés étaient restés à l'arrière, ou si un élève manquait à l'appel, il faut prévenir immédiatement le chef d'établissement ou son représentant et les pompiers, il ne faut pas remonter de sa propre initiative dans le bâtiment.

Vous êtes dans la chambre

Vous devez sortir par l'escalier le plus proche en sortant de la chambre, sauf si le sinistre s'interpose.